

Le bénévolat

woman's land. Ce refuge n'a plus de personnel et pour l'instant, des femmes l'occupent et exigent qu'il soit remis en activité avec des crédits suffisants du gouvernement. Nous ne voulons pas que cette situation se répète dans d'autres secteurs. Je sais que la plupart des bénévoles ne le voudraient pas non plus.

Nous devons donc définir dans ce comité le rôle qui revient aux bénévoles. Je souhaiterais voir apporter une aide réelle aux organisations de bénévoles. Je sais que de nombreux groupes sont des groupes consultatifs et qu'ils jouent un rôle essentiel. Je songe aux organisations de locataires, aux groupes de lutte contre la pauvreté, aux groupes de consommateurs et aux groupes d'écologistes qui travaillent pour obtenir des réformes et tentent peut-être même d'avoir un rôle politique avec un petit «p». Les gouvernements ont eu beaucoup de mal à donner à ces organisations le genre d'aide financière dont ils ont objectivement besoin. Beaucoup d'entre elles ont du mal à se faire classer comme organisations de charité de façon à pouvoir déduire de l'impôt les dons qu'elles reçoivent. Nous devons reconnaître l'action des multiples bénévoles qui œuvrent au mouvement de la paix, qui lui-même joue un rôle important. Je tiens à rendre hommage aux multiples femmes qui se dévouent à ce genre de mouvement. J'ai parlé des écologistes et des groupes de toutes sortes, y compris les syndicats. Soit dit en passant, la protestation de solidarité que nous avons eue en Colombie-Britannique a fait tache d'huile et a recueilli l'appui de réseaux de bénévoles de toutes les communautés. Ils ont recommandé des changements progressifs. Ils ont protesté contre les suppressions de services qui causaient et qui causent toujours des problèmes aux habitants de la Colombie-Britannique.

Je suis certaine que nous allons discuter de tout cela au comité. Je ne vais donc pas approfondir la question plus longtemps ce soir. Je tiens simplement à répéter que les bénévoles ne doivent jamais remplacer des services publics essentiels. Je pense qu'il faut définir ce que nous entendons par organismes privés. On les appelle quelquefois des organisations bénévoles, bien qu'elles fonctionnent avec un personnel rémunéré. Il faut préciser ce que nous entendons par là. Et il faut reconnaître dans toutes ses acceptions positives la contribution exceptionnelle des bénévoles de tout le Canada.

[Français]

M. Claude Lanthier (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, en tant que secrétaire parlementaire du ministre des Finances, il me fait plaisir, en réponse à la motion de l'honorable députée d'Argenteuil-Papineau (M^{me} Bourgault), de souligner et entériner ici l'importance du secteur bénévole dans la société canadienne, ce sur quoi tous les honorables députés de la Chambre ici présents seront d'accord, j'en suis persuadé.

Beaucoup de ministères fédéraux ont des relations suivies avec les organismes bénévoles, que ce soit à titre de facilitateurs de l'action sociale ou de promoteurs de diverses politiques. Il existe au secrétariat d'État des programmes qui s'occupent exclusivement des organisations bénévoles dont le budget national est de quelque \$480,000 plus \$300,000 pour une composante régionale. Ce programme vient en aide à 16 organisations nationales et à près de 100 organisations provinciales et territoriales.

A notre avis, le programme d'action volontaire du secrétariat d'État joue un rôle essentiel, que ce soit sur le plan de

l'action sociale, du développement communautaire, du développement économique ou de l'aide à la création proprement dite d'organisations bénévoles.

Il existe en outre, toujours au secrétariat d'État, un programme pour la participation des personnes handicapées, qui dispose d'un budget national de quelque \$430,000 et d'un budget régional totalisant \$287,000. Ledit programme vient en aide à quatre organisations nationales, premièrement, le Groupement des associations provinciales des handicapés, l'Association canadienne pour la santé mentale, l'Association des malentendants canadiens et l'Association canadienne d'assistance juridique d'information et de recherche des handicapés. Le programme de la participation des personnes handicapées appuie les organisations bénévoles des handicapés et verse de l'aide financière pour les initiatives visant à encourager leur pleine participation dans une vie très active dans la société canadienne.

Nous proposons ces programmes comme exemples du genre d'initiatives que notre gouvernement encourage dans le secteur bénévole. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a aussi des programmes d'aide aux groupes communautaires qui sont très connus et surtout très utiles. Outre ce rôle de soutien, toujours conçu de façon à ne pas dissuader le secteur bénévole de continuer à se suffire à lui-même, le gouvernement canadien a joué un rôle-clé dans ce domaine, soit celui de résoudre les difficultés que la structure du régime fiscal et l'organisation des services gouvernementaux posent particulièrement au secteur bénévole.

En particulier, il y a eu la question, très importante pour le secteur bénévole, de savoir ce qu'il fallait entendre par «activités politiques», car à cause de cela, certains organismes de charité n'avaient pas pu se faire reconnaître comme tels aux fins de l'impôt et certains autres ont pu craindre même de perdre leur statut privilégié pourtant déjà acquis.

Les honorables députés de cette Chambre se souviendront que cette question a été traitée par le ministre du Revenu national qui l'a expliquée très clairement, le 29 mai dernier, à Vancouver. La loi de l'impôt précise que toutes les ressources d'une œuvre de charité doivent être consacrées à des activités de charité de l'organisme lui-même et que, par conséquent, une œuvre de charité qui se lance dans des activités politiques risque de perdre son titre pourtant déjà acquis. Les œuvres de charité se sont donc mises à craindre même que le simple fait d'exposer aux députés de leur choix leur point de vue sur certaines questions pouvait être considéré comme une activité dite politique et leur faire perdre leur statut qui leur était pourtant si indispensable.

Dans la société moderne, il est devenu évident que le militantisme, celui des organisations non gouvernementales comme celui des particuliers, est maintenant un élément important de notre organisation démocratique.

Par conséquent, une étape décisive pour les œuvres de charité a été franchie lorsque l'honorable ministre du Revenu a annoncé qu'il allait permettre les activités politiques non partisans et qu'il consulterait les œuvres de charité avant de mettre ses actuels projets en œuvre. En résumé, une œuvre de charité sera dorénavant autorisée à exposer son point de vue aux représentants élus de son choix dans la mesure où la chose